

Signé par Monsieur le Maire le 11 juin 2008

Déposé en Préfecture le 13 juin 2008

Affiché en mairie le 16 juin 2008

L'an deux mille huit, le 9 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur ESMONIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mrs ESMONIN – SINGER – PONSAA – VIGREUX – PHAL- LAURENT– AUDARD – HUSSEIN – FALCONNET - HABERKORN – BUIGUES - BERNARD – BAGNARD - RAILLARD – JACOB - DELAET

Mmes MOUREY – CROS – LALOUCHE – RICHARD – BATTISTINI – CADOUOT– POPARD – DAL MOLIN – BOILEAU – BUCHALET – BONVALOT – MERMAZ – VESCIO - LOMBARD-FRENZEL

EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur RANOUX donne pouvoir à Madame BONVALOT

EXCUSEE :

Madame BRUAND

ABSENT :

Monsieur GUION

1) VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA CLINIQUE DE CHENOVE ET POUR UNE INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS

Suite au récent échec des négociations en vue du rachat de la Fondation Clément Drevon par le groupe financier Générale de Santé, **la Générale de Santé, par la voix de son nouveau Directeur régional, a relancé publiquement le projet de méga pôle privé de santé visant à regrouper ses 3 établissements présents sur l'agglomération dijonnaise au sein d'un seul et même lieu** qui se situerait soit sur le secteur des Tanneries, soit sur le Parc Valmy.

Cette décision annoncée sans concertation préalable interroge à nouveau très fortement sur le devenir de la Clinique de Chenôve et de l'ensemble de ses services (urgences, scanner, sans oublier le centre de rééducation fonctionnelle Les Rosiers).

Après la disparition traumatisante de la maternité de Chenôve – dont, à l'époque, on nous avait expliqué avec beaucoup de conviction qu'elle permettrait le maintien de la clinique sur Chenôve grâce à l'implantation d'activités médicales économiquement plus intéressantes... – l'éventuelle fermeture de cet établissement de santé, dont la réputation n'est plus à faire, représenterait **un véritable cataclysme pour les habitants du grand sud dijonnais**, des quartiers Bourroches, Valendons, Sainte-Anne de Dijon jusqu'aux communes de la côte nuitonne, en passant par Longvic, Marsannay-la-Côte et, bien entendu, Chenôve.

Au nom de la nécessaire égalité des territoires, au nom de la nécessaire exigence d'excellence sanitaire pour tous, au nom de la défense impérative des droits des usagers du sud dijonnais pour l'égal accès à une offre de soins de proximité et de qualité, **les élus de Chenôve en appellent à nouveau à la mobilisation générale et à l'intervention des autorités publiques afin que soit garantie la pérennité de l'ensemble des activités de la Clinique de Chenôve sur le site actuel.**

L'intérêt des citoyens, notamment des plus fragiles, et des personnels hospitaliers ne peut impunément être sacrifié sur l'autel du profit des dirigeants et des actionnaires d'une multinationale, leader européen du secteur sanitaire privé qui a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires record de 1,7 milliards d'euros pour près de 20% de parts de marché.

A travers ce projet, dont le coût est estimé à quelques 50 millions d'euros, **la Générale de Santé poursuit sans état d'âme son œuvre hégémonique, sans lien aucun avec les impératifs de santé publique**, prenant ainsi le risque de provoquer **un grave déséquilibre sanitaire** à l'échelle du territoire intercommunal au sens large.

Le démantèlement programmé de l'hôpital public conjugué au regroupement annoncé des cliniques privées sont des processus absolument intolérables qui conduisent dans les faits à **la mise en place d'un système de soins à deux vitesses où les usagers se retrouvent pris en otage de manœuvres purement spéculatives** faisant de la santé un produit de luxe réservé aux plus aisés.

Cette affaire est donc d'intérêt public et ne saurait échapper à tout contrôle en ce sens. Il appartient donc aux pouvoirs publics et en l'occurrence au Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation de Bourgogne d'intervenir pour faire respecter scrupuleusement le parfait équilibre dans l'offre de soins disponible sur l'agglomération dijonnaise.

Faut-il en effet rappeler que **la circulaire du Ministère de la Santé du 5 mars 2004 relative à l'élaboration des Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire (SROS) de 3^{ème} génération** prévoit que ces nouveaux dispositifs ont comme objectifs, d'une part, « **d'assurer une organisation sanitaire territoriale permettant le maintien ou le développement d'activités de proximité, notamment dans le cadre des hôpitaux locaux et établissements de santé privés de proximité** » et, d'autre part, « de veiller à ce que cette organisation des soins répondent aux objectifs de santé publique prévus par le projet de loi d'orientation en santé publique et à leurs déclinaisons régionales » ?

Faut-il par ailleurs rappeler que le SROS de Bourgogne, dans son Préambule de mars 2006, « définit l'organisation de l'offre de soins en Bourgogne, dans le cadre des grandes orientations nationales » et précise que « **l'idéal serait que chacun puisse disposer à proximité de son domicile de tous les services les plus performants** » ?

Faut-il enfin rappeler que ce même document, rédigé par le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation de Bourgogne, indique clairement que « **le SROS joue un rôle structurant permettant de diminuer les inégalités territoriales** en garantissant les lieux de haute technicité et en favorisant l'accès à ces lieux » ?

Par ce vœu, les élus de Chenôve marquent leur attachement viscéral à la Clinique de Chenôve qui tient un rôle pivot dans l'offre de soins proposée sur l'agglomération dijonnaise, tant par sa situation géographique privilégiée que par la qualité des nombreux services qui y sont dispensés.

Par ce vœu, les élus de Chenôve s'opposent à la décision injuste et arbitraire de la Générale de Santé d'envisager de fermer la Clinique de Chenôve pour des raisons essentiellement financières sans se soucier des conséquences humaines dramatiques que cela induit pour les populations du grand sud dijonnais.

Par ce vœu, les élus de Chenôve demandent à nouveau très solennellement à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'intervenir afin de faire respecter impérativement les objectifs prioritaires du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire dans le cadre de l'organisation territoriale de l'offre de soins et donc, notamment, de **veiller au maintien d'activités sanitaires de proximité et de qualité accessibles de manière égale** pour tous les habitants de l'est, de l'ouest, du nord et du sud de l'agglomération dijonnaise.

Par ce vœu, les élus de Chenôve en appellent à nouveau à la vigilance et à la mobilisation générale des élus locaux et des citoyens de toutes les communes concernées afin que chacun se saisisse de cette affaire d'intérêt public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, adopte ce vœu par 28 VOIX et 3 ABSTENTIONS.

2) VŒU A L'ATTENTION DU CHEF DE L'ETAT, CHEF DES ARMEES POUR LE MAINTIEN DE LA BASE AERIENNE 102

L'annonce faite tout récemment par le Chef de l'Etat d'éléments relatifs au futur plan de restructuration des armées dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques initiée par le

Gouvernement a provoqué **une vive et légitime émotion sur l'agglomération dijonnaise** en raison des graves menaces qui en découlent sur le devenir de la Base Aérienne 102 de Dijon-Longvic.

En notre qualité d'élus locaux, nous appelons au soutien public de la B.A. 102. Nous attirons l'attention du Chef de l'Etat sur les conséquences, dramatiques, d'une telle mesure en terme humain, social et économique à l'échelle de tout un territoire et particulièrement pour le sud dijonnais.

Car en effet, envisager de fermer cet **équipement historique essentiel d'un point de vue stratégique** reviendrait, dans les faits, à faire partir **plus de 5000 personnes** (dont plus de 2000 enfants et adolescents) et à supprimer **plus de 2000 emplois**, sans parler des incidences inévitables sur les retombées économiques estimées aujourd'hui à **près de 40 millions d'€uros** par an, portant ainsi gravement atteinte à la pérennité des commerces de proximité, si précieux sur notre ville et nos quartiers, mais aussi aux services publics locaux (écoles, crèches, Poste,...), dont l'importance dans le quotidien de chacun n'est plus à démontrer.

Au moment où le devenir de la clinique de Chenôve revient avec force sur le devant de la scène, la fermeture de la B.A. 102 serait **un nouveau coup dur porté au dynamisme et à l'attractivité du sud dijonnais**, allant **à contre courant de la vie politique locale** portée quotidiennement par les élus et les partenaires socio-économiques qui agissent concrètement pour une meilleure qualité de vie de tous.

Aujourd'hui, **l'heure est à la mobilisation générale, élus de tout bord, acteurs économiques et citoyens de toute l'agglomération, réunis et unis** pour s'opposer à cette **décision gouvernementale profondément injuste** et pour clamer **notre attachement à la B.A. 102** dont l'activité dans son ensemble doit être impérativement maintenue sur le site actuel.

Par ce vœu, nous nous engageons à soutenir toute action en ce sens et demandons au Chef de l'Etat, Chef des Armées, le maintien de la Base Aérienne 102.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, adopte ce vœu.

3) CARTE SCOLAIRE RENTREE 2008

Par courrier en date du 23 mai et reçu en mairie le 29 mai 2008, l'Inspecteur d'Académie, Monsieur François CAUVEZ, a transmis un extrait de l'arrêté de Carte scolaire portant modification de cette dernière dans l'enseignement du premier degré public de Chenôve, pour l'année scolaire 2008-2009.

Ce document, s'il **confirme un 6ème moyen**, accordé à titre provisoire en septembre 2007 sur l'école élémentaire Jules Ferry, fait apparaître **quatre retraits d'emplois** à compter du 1^{er} septembre 2008,

- ❖ école élémentaire Gambetta (ZEP), 7^{ème} poste classe
- ❖ école élémentaire Bourdenières (ZEP), 6^{ème} poste classe
- ❖ école élémentaire Paul Bert, 7^{ème} poste classe
- ❖ école préélémentaire les Grands Crus, 5^{ème} poste classe

réduisant considérablement l'offre scolaire sur la ville de Chenôve.

Avant de se prononcer sur ces mesures, il est nécessaire d'apporter quelques éclairages sur leurs conséquences.

En effet, contrairement à ce qu'affirme Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans son courrier du 24 avril dernier, en réponse à celui transmis par la ville le 2 avril, fermer un poste à l'école maternelle des Grands Crus, revient à diminuer la capacité d'accueil d'enfants de deux ans, accueil traditionnel qui correspond à Chenôve à 50 % des « naissances n-2 » constatées.

Pour preuve, aujourd'hui, après la campagne d'inscriptions et la commission de dérogations, cette école a procédé à **120 admissions**.

Avec 4 postes classe, **la moyenne par classe sera de 30 élèves**.

22 enfants de deux ans sont inscrits, combien pourront réellement être scolarisés dans ces nouvelles conditions ?

Et, compte tenu de la méthode appliquée pour comptabiliser les 2 ans dans les écoles maternelles, à terme, leur nombre sera réduit à néant.

On peut légitimement se demander si l'issue recherchée n'est pas tout simplement de faire disparaître les toutes-petites sections...

Dans ce contexte, **quelles solutions auront les parents qui avaient choisi de donner toutes les chances de réussite à leur enfant dans une ville où, de surcroît, l'équipement et le personnel mis à disposition est vraiment adapté aux tous petits (111 pour cette année scolaire) et à quel prix pour les familles ?**

Un courrier à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie est d'ailleurs parti pour lui demander d'accorder un poste-classe supplémentaire, compte tenu des effectifs ainsi recensés.

Et par voie de conséquence, vers qui les parents des nourrissons qui attendent le mois de septembre pour que leur enfant entre dans une structure collective ou chez une assistante maternelle, devront-ils se tourner ?

Les mamans devront-elles attendre que l'enfant ait trois ans pour retourner travailler, ou bien, compte-t-on encore sur la Commune pour élargir sa capacité d'accueil de la petite enfance ? Avec quels financements ?

Il pourra toujours être répondu que la répartition des postes pour septembre 2008 a été établie en fonction des prévisions d'effectifs réalisées en novembre 2007, puis corrigées en mars 2008, et validées par le Maire.

Cependant, comment expliquer qu'avec 1604 enfants inscrits fin juin 2007, la communauté éducative se soit vue dotée de trois postes supplémentaires en septembre, et qu'avec 1600 certificats d'inscriptions aujourd'hui réalisés, il soit prévu de fermer quatre classes à la rentrée prochaine ?

Comment admettre qu'une fermeture de poste à **l'école élémentaire Paul Bert** soit justifiée par l'écart entre la prévision et la réalisation des deux années précédentes ?

C'est à croire que lorsqu'il s'agit de réduire les dépenses de l'Etat, la pluri-annualité réclamée à plusieurs reprises par la ville de Chenôve, pour tenir compte des fluctuations démographiques induites par le Projet Urbain, est applicable.

En outre, les déplacements pour des raisons professionnelles auxquels les parents sont parfois contraints, et encouragés par ailleurs, contribuent grandement à rendre la fiabilité des prévisions d'effectifs aléatoires, et à placer telle ou telle école dans une situation plus ou moins favorable aux moments où « le couperet » tombe.

C'est ainsi que **les écoles élémentaires Gambetta et Bourdenières**, ne pouvant justifier du taux d'encadrement minimum acceptable au regard du taux départemental admis par l'Inspecteur cette année, se sont vues appliquées toutes les deux la sanction correspondante, malgré les conditions particulières d'enseignement qu'elles ont eu à supporter dans le cadre de « la fermeture de locaux par principe de précaution » et la coopération exceptionnelle dont ont su faire preuve leurs enseignants.

Compte-tenu des effectifs que **l'école élémentaire Bourdenières** est aujourd'hui en mesure d'afficher – **108 élèves sont inscrits pour la rentrée** – il y lieu d'exiger, qu'en application de l'article 8 de l'arrêté précité, cet établissement se voit doter **à titre provisoire d'un moyen complémentaire pour la rentrée 2008/2009.**

Le courrier adressé à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie demande également, en conséquence, un poste-classe supplémentaire pour cette école, compte tenu des effectifs ainsi recensés.

Il est difficilement acceptable pour une Ville comme Chenôve qui a toujours affiché son attachement à l'éducation et à l'égalité des chances, en le traduisant au quotidien par la mise en œuvre de moyens importants, de se voir répondre par des « taux » et des « seuils » lorsqu'elle annonce vouloir préserver une situation acceptable pour les enfants et leurs maîtres, dont il faut par ailleurs souligner la stabilité et l'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, PAR 27 VOIX, 3 ABSTENTIONS et 1 ELU NE PRENANT PAS PART AU VOTE se prononce CONTRE l'extrait de l'arrêté de Carte scolaire portant modification de cette dernière dans l'enseignement du premier degré public de Chenôve, pour l'année scolaire 2008-2009.